

# Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## APPEL A PROJETS ACTION

(AIDE COMMUNAUTAIRE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'INSTAURATION  
D'OPÉRATIONS EN FAVEUR DE LA NATURE)

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

24/05/2025 (inclus)

**SIÈGE ADMINISTRATIF**

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.cc-volvestre.fr



volvestre.fr

# TABLE DES MATIERES

- I. CONTEXTE
- II. OBJECTIFS DE L'AAP
- III. NATURE DE L'AIDE
- IV. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ
- V. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES
- VI. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

## ANNEXE : DOSSIER DE CANDIDATURE À L'AAP ACTION

### SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.cc-volvestre.fr



volvestre.fr

## I. CONTEXTE

La Communauté de Communes du Volvestre possède un patrimoine naturel très riche. Si certains des espaces de son territoire bénéficient de mesures de protection (Zones Natura 2000, arrêtés de protection du biotope, ZNIEFF, ZICO), la biodiversité n'en demeure pas moins fragile et nécessite l'attention de tous.

Reconnue en 2021 « Territoire Engagé pour la Nature », la Communauté de Communes du Volvestre souhaite encourager les initiatives locales et ainsi impliquer un maximum d'acteurs dans la protection de la biodiversité. C'est en s'inscrivant dans cette démarche de mobilisation que la collectivité a décidé de lancer l'appel à projets (AAP) ACTION en 2022 qui a permis le financement de projets associatifs en faveur de la biodiversité présente sur le territoire.

## II. OBJECTIFS ET CONDITIONS DE L'APPEL À PROJETS (AAP)

Le présent appel à projets a pour objectif d'aider les associations et les communes dans la réalisation de leurs projets en faveur de l'environnement et de la biodiversité sur le territoire de la Communauté de Communes du Volvestre. Le projet présenté devra donc répondre à une thématique environnementale et prendra la forme d'une action d'intérêt général de préservation, de restauration, de protection ou de sensibilisation de celui-ci.

Il permet également de mettre en œuvre les préconisations de l'Atlas de la Biodiversité interCommunal (ABiC) finalisé en 2024. Cette étude permet de mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité de notre territoire, en prenant en compte les spécificités du Volvestre. La notation des candidatures prend en compte l'intérêt porté à cet ABiC (voir ci-après les modalités d'évaluation des candidatures).

Les quatre inventaires naturalistes et leurs analyses mettent en exergue les préconisations générales suivantes :

- La préservation des habitats corridors : préservation des lisères et haies, protection des milieux humides et ripisylves, maintien des milieux ouverts et semi-ouverts
- La gestion des espèces végétales invasives : éradication des espèces invasives par excavation, arrachage ou bâchage
- La gestion adaptée de l'éclairage public
- Le suivi des populations
- La sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité
- La restauration de zones dégradées (diagnostic, reforestation, installation de nichoirs, ...)

Des préconisations par taxons étudiés (reptiles, lépidoptères, chiroptères) préconisent des actions ciblées pour le maintien de ces populations faunistiques. Pour consulter l'ABiC, rendez-vous sur [www.volvestre.fr/biodiversite/](http://www.volvestre.fr/biodiversite/).

Le porteur de projet devra démontrer son exemplarité en termes d'impact environnemental dans la mise en œuvre de son projet. Dans un délai maximum de 3 mois après le terme du projet, le candidat aura l'obligation de fournir à la communauté de communes un livrable qui dressera le bilan des différents impacts engendrés par le projet. En plus de ce bilan, le porteur de projet devra également, dans le même temps, présenter les factures justifiant les dépenses cofinancées par la Communauté de Communes.

### SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.cc-volvestre.fr

### III. NATURE DE L'AIDE

L'aide proposée par la Communauté de Communes du Volvestre dans le cadre de cet appel à projets est une aide financière de 5 000 euros (cinq mille euros). Ce soutien pourra financer un ou plusieurs projets en fonction de la pertinence des dossiers de candidature reçus. Chaque projet retenu recevra une aide financière plafonnée à 2000 euros et à hauteur maximale de 80% du montant total du projet. Chaque structure peut présenter un seul et unique projet.

### IV. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Conditions de mises en œuvre

Le projet devra être réalisé exclusivement dans le périmètre de la Communauté de Communes du Volvestre. Celui-ci devra être mis en œuvre dans les 12 mois suivant la notification de sélection informant du soutien de la Communauté de Communes du Volvestre.

Les projets sélectionnés nécessitant l'accord d'une ou plusieurs communes. L'accord de principe de la ou les communes devra être établi en amont de la candidature.

- Les structures bénéficiaires

Cet appel à projets est ouvert :

- Aux associations à but non lucratif de loi 1901 situé au sein de la Communauté-de-Communes du Volvestre ou dans les communes voisines
- Aux communes soit : Bax, Bois de la Pierre, Canens, Capens, Carbonne, Castagnac, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, Lacaugne, Lafitte-Vigordane, Lahitère, Lapeyrère, Latour, Latrape, Lavelanet-de-Comminges, Longages, Mailholas, Marquefave, Massabrac, Mauzac, Montaut, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montgazin, Noé, Peyssies, Rieux-Volvestre, Saint-Christaud, Saint-Julien-sur-Garonne, Saint-Sulpice-sur-Lèze et Salles-sur-Garonne.

A l'attention des lauréats des deux années précédentes : Les projets cofinancés par la CCV doivent être finalisés avant de pouvoir candidater à nouveau. De plus, les projets présentés en 2025 doivent différer des projets proposés les années précédentes.

#### SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.cc-volvestre.fr



## V. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures seront évalués selon le barème de notation présenté dans le tableau suivant. Le ou les projets sélectionné/s sera/seront celui/ceux ayant obtenu le meilleur total en additionnant les notes attribuées pour chaque critère.

Afin que cette subvention bénéficie au plus grand nombre, un malus de 10 points se verra attribué aux projets portés par un organisme lauréat l'année précédente ou dont la commune de réalisation a bénéficié d'un projet lauréat l'année précédente.

Critères de fond évalués	Note de 1 à 5 (à remplir par le comité de sélection)	Coefficient	Total (à remplir par le comité de sélection)
Projet d'intérêt général en faveur de la biodiversité		3	
Population bénéficiaire du projet (projet touchant le plus de personnes favorisé)		2	
Implication d'acteurs tiers à la réalisation du projet (projet participatif favorisé)		2	
Accessibilité du public au projet		2	
Gratuité du projet		3	
Etendue géographique du projet (projet à l'échelle de toute l'intercommunalité favorisé)		3	
Cohérence environnementale dans les moyens employés pour la réalisation du projet		1	
Pertinence des objectifs de résultats définis		2	
Prise en compte des préconisations de l'ABIC		2	
<b>Total</b>			

La sélection des dossiers de candidatures sera opérée par un comité de sélection composé d'élus, de la direction de l'attractivité territoriale et de la mission transition écologique de la Communauté de communes du Volvestre.

## VI. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers devront présenter l'ensemble des pièces suivantes :

- Le dossier de candidature dûment complété (document en Annexe);
- Les statuts de l'association si cas échéant ;
- Le RIB de la structure

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'une instruction et sera donc considéré comme irrecevable.

Le dossier de candidature complet est à envoyer/déposer :

- soit au siège de la Communauté de Communes du Volvestre à l'adresse suivante :  
Communauté de communes du Volvestre  
34 avenue de Toulouse CS 70009  
31390 CARBONNE
- soit par mail à : [tourisme@cc-volvestre.fr](mailto:tourisme@cc-volvestre.fr)

Pour tout complément d'information, le candidat peut contacter la personne en charge de l'appel à projets ACTION à l'adresse électronique suivante : [tourisme@cc-volvestre.fr](mailto:tourisme@cc-volvestre.fr)

**La date limite des dépôts de dossiers est fixée au 24/05/2025 (inclus),**  
le cachet de la poste faisant foi ou la date du mail.

**Les dossiers réceptionnés après cette date ne seront pas étudiés.**

**SIÈGE ADMINISTRATIF**

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.cc-volvestre.fr



volvestre.fr







5) **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET**

Objet de la dépense	Quantité	Montant total de la dépense (€)	Auto-financement (€)	%	Financement par l'aide de la CCV (€)	%	Autres financements (préciser l'entité et le montant)	%
<b>Total</b>								

**SIÈGE ADMINISTRATIF**

34 Av. de Toulouse CS 70009  
 31390 Carbonne  
 t 05 61 90 80 70  
 contact@cc-volvestre.fr  
 www.cc-volvestre.fr



volvestre.fr

## 6) OBJECTIFS DE RÉSULTATS

Objectifs	Actions	Résultat attendu	Résultat chiffré attendu <i>(ex : nombre de personnes impactés, nombre d'actions réalisées ...)</i>	Observations <i>(facultatif)</i>
Objectif n°1 :				
Objectif n°2 :				
Objectif n°3 :				
Objectif n°4 :				

### SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.cc-volvestre.fr



Je soussigné(e) ..... atteste de l'exactitude des informations mentionnées dans ce dossier de candidature pour l'appel à projets ACTION porté par la Communauté de Communes du Volvestre en 2025.

Fait à

le

Signature

**SIÈGE ADMINISTRATIF**

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.cc-volvestre.fr

